



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Information ISSN 2492-9751 n°05 – mäj 8 avril 2020 -France POULAIN

Les fiches conseils de l'Eure « Les Essentiels »

Prescripteurs de conseils, recommandations ou impositions visant à préserver l'écrin du monument historique, les architectes des bâtiments de France (ABF) effectuent très souvent un travail pédagogique pour expliciter leur démarche et leur état d'esprit en direction des pétitionnaires, des services d'urbanisme ou des élus.

Dans la plupart des cas, cela prend la forme de fiches conseils, illustrées, qui décrivent par grandes thématiques les clés de réussite d'un projet intégré à son environnement. Dans l'Eure, nous avons choisi de les intituler « Les Essentiels » car, même si leur nombre va croissant, il ne saurait être question de réaliser une fiche par question, par projet ou par parcelle. Ces Essentiels se déclinent en six grandes sections : *Connaissance, Connaissance des églises, Conseil, Conseil par commune, Information et Urbanisme.*

Les *Connaissance de l'Eure* ont pour objectif de mettre à disposition et développer la connaissance du patrimoine de l'Eure car un service de l'architecture et du patrimoine ne saurait exister dans la seule instruction des autorisations d'urbanisme qui lui sont présentées pour avis. Un tel service se doit d'être un service expert, de référence sur les sujets dont il a la charge et surtout de fournir cette connaissance au plus grand nombre. Les *Connaissances des Églises de l'Eure* sont relatives à la thématique liturgique euroise.

Les *Conseil pour le département* sont clairement réalisés en direction des porteurs de projet qui ont le besoin très concret de connaître à l'avance les souhaits des ABF. Elles portent sur des sujets aussi variées que les toitures, les matériaux, les extensions, les menuiseries...bref tout ce qui permet d'envisager un projet architectural dans le département. Bien sûr, leur format compact (1 page recto-verso au maximum) conduit à faire ressortir les grandes règles.

Dans certains cas, et parce que les territoires le justifient, elles sont complétées par des fiches de recommandations pour un secteur comme le Marais Vernier ou pour une commune, comme celle du Bec Hellouin. Ces fiches *Conseils par commune portent toutes le numéro 99*. Ce niveau de détail supplémentaire vise à apporter une connaissance plus importante et à mieux conseiller encore les porteurs de projet eu égard aux enjeux spécifiques d'un territoire plus restreint que le département.

Les *Information* comportent des fiches très générales qui permettent d'obtenir des informations pratiques sur les missions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure, sur la préparation des rendez-vous, ainsi que sur des données brutes sur le patrimoine dans l'Eure. Elles peuvent également expliciter les procédures par le biais de schémas et d'illustrations et ce, dans un langage local, car certains mots ont parfois plusieurs sens selon leur lieu d'utilisation.

Les fiches *Urbanisme* portent à la fois sur l'association du service aux procédures élaborées par les communes mais aussi aux notes d'enjeux.

Une septième section existe également concernant les Ateliers du Patrimoine de l'Eure. Ces fiches sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Patrimoine/La-doctrine-de-l-UDAP-Les-Essentiels>